

RECUE
17/02/20

MAIRIE DE FRESNES-SUR-MARNE
Monsieur Jean LEFORT
Maire
2 rue de l'Eglise
77410 Fresnes-Sur-Marne

Melun, le 24 février 2020

*Dossier suivi par : Malaurie DOUAUD
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : malaurie.douaud@cma77.fr*

Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt d'élaboration du PLU de Fresnes-Sur-Marne

Monsieur le Maire,

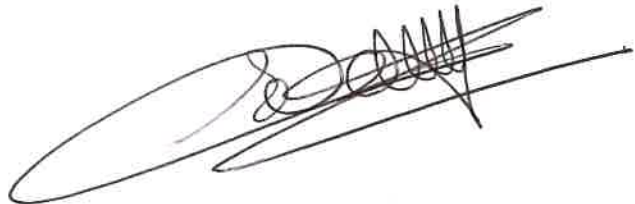
Suite à votre courrier du 6 février 2020 relatif à l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Fresnes-Sur-Marne, nous vous prions de trouver ci-joint les remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques liées à l'Artisanat et réfléchir aux solutions que nous pourrions y apporter.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY
Présidente



FRESNES-SUR-MARNE : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objet : Remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

REMARQUES ET OBSERVATIONS :

- > La CMA77 rappelle que sont considérées comme entreprises artisanales :
- Les entreprises exerçant une activité professionnelle indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services.
 - Les entreprises dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10 à la création. En cas de dépassement de ce seuil, elles peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers sous certaines conditions, c'est ce que l'on appelle le « droit de suite ».

De ce fait, de très nombreuses activités, traditionnellement considérées comme commerciales, sont avant tout artisanales. Par exemple, un boulanger est souvent assimilé à un commerçant en raison des locaux utilisés (magasins avec vitrines). Mais en réalité, il relève en premier lieu de l'Artisanat dès lors qu'il fabrique ses pains et viennoiseries ; il en va de même pour les activités de types boucherie, pressing ou bijouterie.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne comptabilise **19 entreprises artisanales** avec **8** dans le secteur du Bâtiment, **9** dans les Services, **1** en Alimentation, et **1** en Fabrication. (*Répertoire des métiers au 18/02/2020*)

Suite à ce constat et à la définition effectuée précédemment, la CMA77 souhaiterait que cette définition de l'artisanat soit mentionnée au sein de ce document.

